



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Sécurité routière - Alternatives au « tout repressif »

Question écrite n° 25007

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'utilisation des crédits du programme « Structures et dispositifs de sécurité routière » au sein de la mission budgétaire « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans le projet de loi de finances pour 2020. Dans ce texte, le Gouvernement propose que plus de 190 millions d'euros soient fléchés vers l'entretien, la modernisation et le déploiement des dispositifs de contrôle routier. Toutefois, les chiffres de la sécurité routière montrent bien qu'au cours de ces dernières années la logique du « tout répressif » a atteint ses limites. En effet, si les excès de vitesse constituent un facteur accidentogène majeur tant en nombre d'accidents qu'en gravité des dommages occasionnés, le déploiement massif de radars ne saurait constituer la seule solution pour remédier à l'insécurité routière. Il souhaite donc savoir comment le Gouvernement entend agir pour proposer un plan global, qui ne se réduise pas à une politique du tout répressif, pour enrayer de manière efficace le nombre de victimes de la route.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a défini lors du comité interministériel de la sécurité routière, tenu le 9 janvier 2018, trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat, témoignant de son engagement pour sauver plus de vies sur nos routes. Ces trois axes sont : - l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ; - la protection de l'ensemble des usagers de la route ; - l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière. Ils renvoient à 18 mesures dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives, l'usage des téléphones mobiles en conduisant et une protection accrue des piétons. Cet ensemble de décisions préventives (éducation routière, technologies, communication, etc.) et répressives (redéploiement des forces, contrôle radar automatisé) montre son efficacité avec 9 décès de moins en 2019 qu'en 2018, jusqu'alors meilleure année de référence après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France entre 2014 et 2017. Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, d'environ + 7 % entre 2013 et 2018 (le trafic 2019 sera connu en été 2020). Les autres indicateurs de l'accidentalité routière sont également en baisse : les accidents corporels de - 1,1 %, soit 604 accidents en moins, les personnes blessées de - 0,6 %, soit 392 personnes blessées en moins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25007

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10453

**Réponse publiée au JO le :** [26 mai 2020](#), page 3679